

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi 10 juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 3 juillet 2014

PRÉSENTS : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Jordane OUDOT, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Anne-Marie GONTAUD, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Gérard PAUL, Jean-Michel SEYS Josianne DELTEIL, Anne-Cécile DELECROIX, Roger HEINIGER, Sophia PETIT, Audrey BICHET, Georges BELOU, et Laura BELOTTI

PROCURATIONS : Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Christophe TOUNTEVICH, M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU, et Mme Christel BLASY a donné procuration à Mme Jordane OUDOT

ABSENTS : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Christel BLASY, Marie-Christine CLAIR, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ et Jacques DUPRÉ

A été nommé secrétaire : Jean LACROIX

M. Gaëtan LONGO Maire de CLERMONT-SAVÈS, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie M. Gaëtan LONGO et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Le Président demande aux membres présents d'approuver le compte-rendu du dernier conseil.

Le compte-rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité.

Monsieur Jean LACROIX est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DU 10 JUILLET 2014

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2014

PARTIE 1

Motion de soutien à l'action de l'A.M.F. pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

PARTIE 2

1. FINANCES.....	5
1.1 Subventions octroyées aux associations.....	5
1.1.1 Gascons de Plume	5
1.1.2 Gers Développement.....	6
1.2 Création du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » (annule et remplace la délibération n° 23012014-8).....	6
1.3 Vote du budget primitif 2014 – Budget annexe Photovoltaïques	6
1.4 Vote des budgets supplémentaires 2014.....	7
1.4.1 Budget supplémentaire du Budget principal	7
1.4.2 Budget supplémentaire du budget annexe « Petite Enfance ».....	8
1.4.3 Budget supplémentaire du budget annexe « Piscine ».....	8
1.4.4 Budget supplémentaire du budget annexe « Génibrat ».....	9
1.5 Décision modificative N°1 - budget annexe « Roulage » :.....	9
2. PERSONNEL.....	10
2.1 Modification du tableau des emplois	10
2.2 Diminution du temps de travail d'un agent technique du Multi accueil de FONTENILLES.....	11
2.3 Signature d'un contrat d'apprentissage pour le Multi accueil de FONTENILLES (annule et remplace la délibération n° 12062014-14)	11
3. PETITE ENFANCE	12
3.1 Crèche de FONTENILLES :.....	12
3.1.1 Demande de subvention à la C.A.F. pour renouveler le matériel d'équipement.....	12

3.1.2	Demande de subvention à la C.A.F. pour la rénovation du bâtiment	13
3.2	Crèche familiale de L'ISLE-JOURDAIN : demande de subvention à la C.A.F. pour renouveler le matériel d'équipement	13
4.	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	14
4.1	S.D.A.N. : choix mix technologique et information sur le planning	14
5.	SPORT.....	15
5.1	Participation à la construction du gymnase du nouveau collège de L'ISLE-JOURDAIN	15
6.	DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	16
7.	QUESTIONS DIVERSES	18

PARTIE 1

Le Président présente au conseil communautaire la motion de soutien à l'action de l'A.M.F., adressée par courrier le 12 juin 2014, par M. Jacques PELISSARD, Président de l'A.M.F., pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- *de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,*
- *soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

Dans ce contexte, le Bureau de l'A.M.F. a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'A.M.F., association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'A.M.F. prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- *elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;*
- *elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*
- *enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes ».

M. LARROQUE dit que cela correspond à la demande qu'il souhaitait faire concernant les charges supplémentaires liées au transfert de l'instruction A.D.S.

À ce sujet, M. LE CLECH' précise que M. UHLMANN a répondu que le service d'instruction était un service rendu aux communes qui devait être temporaire et qui a persisté 17 ans.

M. UHLMANN trouve donc normal de rendre cette compétence aux communes sans contrepartie financière.

Le Président partage l'avis des 2 interventions précédentes et indique que le service A.D.S. va coûter cher aux collectivités locales.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide de soutenir les demandes de l'A.M.F. suivantes :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

PARTIE 2

1. FINANCES

1.1 Subventions octroyées aux associations

Des demandes de subventions sollicitant le soutien financier de la C.C.G.T. sont parvenues après le vote du B.P. 2014. C'est pourquoi, M. le Président demande au Conseil d'examiner les nouvelles demandes de subventions de fonctionnement 2014. Les subventions accordées seront inscrites au budget supplémentaire 2014.

1.1.1 Gascons de Plume

Le Président présente la demande de subvention de l'association « Gascons de Plume ».

Cette association, organisatrice du concours de nouvelles de la C.C.G.T. et C.C.B.L., a demandé par courrier, le 4 juin 2014, une subvention de 2 000 €. Pour mémoire, la C.C.G.T. avait versé 1 200 € en 2012.

Mme PETIT demande pourquoi il est proposé une augmentation de 800 euros. M. LONGO répond que jusqu'à l'année dernière, la Présidente, Mme TOLLU, agent de la Mairie de L'ISLE-JOURDAIN pouvait profiter des services de la commune (photocopies, courrier ...). Aujourd'hui, la présidence a changé et les besoins administratifs ne sont plus comblés gratuitement.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide : (31 votes POUR, 1 abstention : Mme MONFRAIX)

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association « Gascon de Plume »,
- d'inscrire les crédits dans le budget supplémentaire 2014.

1.1.2 Gers Développement

Le Président indique que par courrier du 10 juin 2014, M. DOLIGÉ, Président de l'association « Gers Développement », a renouvelé son appel à contribution pour le fonctionnement de l'association en 2014 d'un montant de 8 622 €.

Mme DUCARROUGE souhaite connaître le rôle exact de cette association. M. PAUL répond qu'elle a pour mission essentielle de favoriser l'implantation d'entreprises dans le Gers.

Mme DUCARROUGE pensait que c'était le rôle de la C.C.I. M. PAUL précise que la C.C.I. offre plutôt des services aux entreprises déjà implantées.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **d'attribuer une subvention de 8 622 € à l'association « Gers Développement »,**
- **d'inscrire les crédits dans le budget supplémentaire 2014.**

1.2 Création du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » (annule et remplace la délibération n° 23012014-8)

Suite à la prise en compte par E.D.F. du transfert du contrat d'achat de l'énergie électrique produite par les panneaux photovoltaïques installés à la Piscine entre la commune de L'ISLE-JOURDAIN et la C.C.G.T., une délibération a été prise le 23/01/2014 pour créer un budget annexe.

La production d'énergie solaire pour la revendre à un tiers est considérée comme une activité relevant d'un service public industriel et commercial (S.P.I.C.). Le suivi budgétaire et comptable de cette activité doit être retracé au sein d'un budget distinct M4 et non M41 comme la délibération du 23/01/14 le prévoyait.

Par conséquent, Monsieur le Président propose de délibérer à nouveau afin de créer un budget annexe « Photovoltaïque », doté de la personnalité morale et d'une autonomie financière, soumis à la M4 et assujetti à la TVA.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de créer le budget annexe « Panneaux photovoltaïques », doté de l'autonomie financière,**
- **de son assujettissement à la TVA.**

1.3 Vote du budget primitif 2014 – Budget annexe Photovoltaïques

M. IDRAC laisse la parole à M. LARROQUE pour présenter l'ensemble des propositions budgétaires.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
60612	Energie, électricité	2 000,00	7088	Vente électricité	7 000,00
6156	Maintenance	5 000,00			
TOTAL		7 000,00	TOTAL		7 000,00

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du 4^{ème} vice-président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter le budget annexe « Panneaux photovoltaïques », doté de l'autonomie financière.

1.4 Vote des budgets supplémentaires 2014

Le Président rappelle qu'il a été décidé, lors du débat d'orientation budgétaire de cette année, de voter des budgets primitifs 2014 à minima avant les élections municipales et communautaires.

Les budgets primitifs votés, par l'assemblée, le 10/03/2014, ouvrent des crédits basés sur les comptes administratifs 2013 sans prendre en compte l'inflation, les nouvelles dépenses, l'évolution des impôts et dotations, les nouvelles recettes.

1.4.1 Budget supplémentaire du Budget principal

Investissement

Dépenses : 27 993,00

Recettes : 27 993,00

Fonctionnement

Dépenses : 344 642,00

Recettes : 344 642,00

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du 4^{ème} vice-président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le budget supplémentaire du budget principal.

1.4.2 Budget supplémentaire du budget annexe « Petite Enfance »

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	0,00
Recettes :	0,00
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	133 235,00
Recettes :	133 235,00

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du 4^{ème} vice-président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le budget supplémentaire du Budget annexe « Petite Enfance ».

1.4.3 Budget supplémentaire du budget annexe « Piscine »

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	0,00
Recettes :	0,00
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	32 267,00
Recettes :	32 267,00

Mme DUCARROUGE demande quels ont été les dégâts suite aux inondations de janvier.
M. DUBOSC répond qu'il s'agit essentiellement des pompes. Elles sont enterrées, il n'y a donc pas de solution pour les préserver.

Mme DUCARROUGE s'étonne qu'au moment des travaux, cela ait été accepté en zone inondable. M. DUBOSC rajoute qu'il y a également les panneaux électriques qui sont concernés mais il n'y a pas de solution à ce jour.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du 4^{ème} vice-président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le budget supplémentaire du budget annexe « Piscine ».

1.4.4 Budget supplémentaire du budget annexe « Génibrat »

Investissement

Dépenses : 505 904,00

Recettes : 505 904,00

Fonctionnement

Dépenses : 1 011 808,00

Recettes : 1 011 808,00

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du 4^{ème} vice-président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le budget supplémentaire du budget annexe « Génibrat ».

1.5 Décision modificative n° 1 - budget annexe « Roulage » :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	300 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	300 000,00
	300 000,00		300 000,00
Total Dépenses	300 000,00	Total Recettes	300 000,00

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du 4^{ème} vice-président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter la décision modificative n° 1 du budget annexe « Roulage ».

Pour information, M. LARROQUE informe le conseil que l'entreprise ARESSY a réalisé les travaux de voirie sur la Z.A. de l'Espèche et sur la route de Largenté.

2. PERSONNEL

2.1 Modification du tableau des emplois

Monsieur Le Président expose à l'assemblée le programme de recrutement 2014/2015, validé par les membres du Bureau réunis le 05/06/2014.

Pour 2014, il propose de recruter :

⇒ **pour les services supports :**

1 poste de catégorie C, filière administrative pour l'accueil, le courrier, le standard et le secrétariat

1 poste de catégorie C, filière administrative, pour le service des ressources humaines

1 poste mutualisé avec la commune de L'ISLE-JOURDAIN, de catégorie A ou B, filière administrative ou technique, pour les « Marchés Publics »,

⇒ **pour le service « Application des Droits du Sol » :**

1 poste de catégorie A, filière administrative ou technique de responsable du service

Les instructeurs devront ensuite arriver au moins trois mois avant pour s'imprégner des documents d'urbanisme et être opérationnels au 01/07/2015. Le responsable du service devra, quant à lui, organiser en amont le service et le structurer.

Aussi, Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de la nécessité de modifier le dernier tableau des emplois adopté, par délibération du 10/03/2014, afin de prendre en compte, dans un premier temps, la création du poste d'adjoint administratif pour l'agent chargé de l'accueil et du secrétariat. Le tableau des emplois sera modifié, dans un deuxième temps, pour la création des autres postes.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de fixer les effectifs du personnel comme suit :**

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	EMPLOI	DUREE HEBO	EFFECTIF	
ADMINISTRATIVE	ATTACHE	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	35	1	
		DIRECTEUR ADJOINT	35	1	
		RESPONSABLE POLE FINANCES / RESSOURCES HUMAINES	35	1	
	REDACTEUR OU ADJOINT ADMINISTRATIF	SECRETAIRE	35	7	
		SECRETAIRE	20	1	
		ACCUEIL/SECRETARIAT	35	1	
TECHNIQUE	INGENIEUR	URBANISME / SCOT	35	1	
	AGENT DE MAITRISE	MECANICIEN ATELIER	35	1	
	ADJOINT TECHNIQUE	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	35	1	
		ENTRETIEN DES LOCAUX ET CUISINE	32	5	
		PETITE ENFANCE			
		ENTRETIEN ACCUEIL BUVETTE REGIE	35	9	
PISCINE					
ENTRETIEN ANIMATION PETITE ENFANCE FONTENILLES	35	3			

CULTURELLE	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	INTERVENANT MUSIQUE	35	1
SPORTIVE	OPERATEUR APS	PISCINE	35	1
		SURVEILLANT BAINNADE	35	3
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	PISCINE	26	1
		TOURISME	17.50	1
		PETITE ENFANCE FONTENILLES	32	1
		PETITE ENFANCE FONTENILLES	35	1
SANITAIRE ET SOCIALE	PUERICULTRICE	DIRECTRICE MULTI ACCUEIL	35	1
		DIRECTRICE CRECHE	35	1
		DIRECTRICE CRECHE FAMILIALE	17.50	1
		COORDINATRICE	35	1
	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	MULTI-ACCUEIL FONTENILLES	35	4
		MULTI-ACCUEIL FONTENILLES	35	
		ADJOINT DE DIRECTION CRECHE FAMILIALE	17.50	1
				1
AGENTS NON FONCTIONNAIRES	ASSISTANTES MATERNELLES	ACCUEIL A DOMICILE ENFANTS DE 0 A 3 ANS	45	8

- de prévoir les crédits nécessaires au budget

2.2 Diminution du temps de travail d'un agent technique du Multi accueil de FONTENILLES

M. IDRAC fait part du le courrier en date du 10/06/2014 d'un agent, adjoint technique de 2^{ème} classe au multi accueil de FONTENILLES, demandant la diminution de la durée hebdomadaire de son temps de travail de 32 h à 25 h,

Mme PETIT demande s'il est nécessaire de recruter pour compenser ou si l'on peut augmenter le temps de travail d'un autre agent. M. IDRAC répond qu'il n'est pas nécessaire de recruter.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de diminuer la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 32 h à 25 h à compter du 1^{er} septembre 2014

Le tableau des emplois sera modifié en conséquence après l'avis du C.T.P.

2.3 Signature d'un contrat d'apprentissage pour le multi accueil de FONTENILLES (annule et remplace la délibération n° 12062014-14)

Lors du conseil communautaire du 12 juin 2014, l'assemblée a décidé de signer un contrat d'apprentissage pour le multi accueil de FONTENILLES dont la durée était fixée à 10 mois.

La Maison Familiale et Rurale de Cologne (centre de formation des apprentis) vient de nous indiquer que la durée était de 24 mois (durée de préparation d'un C.A.P.).

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de recourir au contrat d'apprentissage,

- de conclure dès la rentrée scolaire de 2014, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Petite Enfance (multi accueil de Fontenilles)	1	C.A.P. Petite Enfance	24 mois

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget annexe Petite Enfance 2014, (chapitre 012),
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

3. PETITE ENFANCE

3.1 Crèche de FONTENILLES :

3.1.1 Demande de subvention à la C.A.F. pour renouveler le matériel d'équipement

Le multi accueil de FONTENILLES a ouvert ses portes en 2002. Le matériel d'équipement technique et pédagogique est usé.

Le Président propose de renouveler le matériel suivant : lave-vaisselle, fauteuils en mousse et chaises hautes, pour un montant de 3 219,49 € H.T.

Il indique qu'il convient d'effectuer la demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gers (C.A.F.).

La C.A.F. peut subventionner l'équipement à hauteur de 80 % du montant total hors taxes, soit 2 575,59 €.

Coût et Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles		Financement		%
Matériel	3 219,49 €	C.A.F.	2 575,59 €	80 %
		C.C.G.T.	643,90 €	20 %
3 219,49 € H.T.			3 219,49 €	

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à transmettre une demande de subvention auprès de la C.A.F. du Gers à hauteur de 80 % du montant des travaux H.T.,
- de valider le plan de financement prévisionnel.

3.1.2 Demande de subvention à la C.A.F. pour la rénovation du bâtiment

Le multi accueil de FONTENILLES a ouvert ses portes en août 2002. Le bâtiment nécessite des travaux de rénovation, tant extérieurs (toiture, isolation) qu'intérieurs (peinture, électricité) pour un montant estimatif de 67 057 € H.T. soit 80 468,40 € T.T.C.

La totalité de ces travaux va avoir lieu au mois d'août pendant la fermeture annuelle de la crèche.

La société ERGO a été désignée maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux.

Il convient d'effectuer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gers (C.A.F.).

La C.A.F. peut subventionner le projet à hauteur de 80 % du montant total des travaux estimés à 67 057 € H.T. soit 53 645,60 €.

Coût et Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles		Financement		%
Travaux	62 057 €	C.A.F.	53 645,60 €	80 %
Sté ERGO	5 000 €	C.C.G.T.	13 411,40 €	20 %
	67 057 € H.T.		67 057,00 €	

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à transmettre une demande de subvention auprès de la C.A.F. du Gers à hauteur de 80 % du montant des travaux H.T.,
- de valider le plan de financement prévisionnel.

3.2 Crèche familiale de L'ISLE-JOURDAIN : demande de subvention à la C.A.F. pour renouveler le matériel d'équipement

À la demande de la P.M.I. du Gers, les lits pliants « parapluie » des assistantes maternelles de crèche familiale doivent être changés pour le bien-être des enfants accueillis. Il est également nécessaire de compléter l'équipement de certaines assistantes maternelles : transats et poussettes.

Le Président propose l'achat de ces équipements pour un montant de 2 855,67 € H.T. Il indique qu'il convient d'effectuer la demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gers (C.A.F.).

La C.A.F. peut subventionner l'équipement à hauteur de 80 % du montant total H.T., soit 2 284,53 €

Coût et Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles		Financement		%
Matériel	2 855,67 €	C.A.F.	2 284,53 €	80 %
		C.C.G.T.	571,14 €	20 %
	2 855,67 € H.T.		2 855,67 €	

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à transmettre une demande de subvention auprès de la C.A.F. du Gers à hauteur de 80 % du montant des travaux H.T.,
- de valider le plan de financement prévisionnel.

4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 S.D.A.N. : choix mix technologique et information sur le planning

M. IDRAC rappelle les éléments listés dans la notice explicative jointe à la convocation et demande au conseil de se positionner.

Mme DUCARROUGE demande à quelle date la fibre optique sera installée. M. MARQUIÉ répond que fin 2017, tous les habitants de la Gascogne Toulousaine auront au moins 8 méga : objectif affiché de Gers Numérique.

M.LONGO constate, au vu des discussions, que la « Priorité 2 » (dispositif F.T.T.H. pour les communes de SÉGOUFIELLE et CLERMONT-SAVÈS) est abandonnée.

M. IDRAC répond que oui.

M. LONGO prend acte de cette décision qu'il ne partage pas.

M. BELOU demande si cela signifie que SÉGOUFIELLE ne sera pas non plus reliée à la fibre optique. C'est effectivement le cas.

M. LONGO réaffirme que deux communes n'ont donc pas été retenues.

M. IDRAC passe la parole à M. MARQUIÉ qui rappelle que, quel que soit le mix technologique, le dispositif permettra à chaque habitant de bénéficier de 8 mégas minimum de puissance fin 2017. Par contre, il y a des choix à faire en fonction de la démographie, des équipements communaux (ex : collège, ...) et du coût.

Les sous-répartiteurs pris en charge par Orange (RAZENGUES et SÉGOUFIELLE) ne sont évidemment pas pris en compte dans le budget présenté.

Pour ce soir, il y a 2 questions :

- ⇒ Est-ce que la C.C.G.T. valide le planning de montée en débit des sous répartiteurs ?
- ⇒ Quelles solution technique met on place sur la commune de FONTENILLES ?

M. LE CLECH' dit que les informations sont contradictoires avec celles fournies par Orange. De plus, on parle de montée en débit alors que sur certaines communes, rien ne marche aujourd'hui. Ce n'est pas normal.

M. PAUL rappelle que s'il y a des problèmes de connexion internet, ce n'est quand même pas la faute du S.D.A.N. : ce sont les opérateurs qui sont défaillants.
L'État va apporter 50 millions dans l'aménagement numérique du Gers. 2017 c'est demain.

M. LE CLECH' confirme que tout cela manque de précision alors qu'on demande aux élus de s'engager dès aujourd'hui.

Suite à ce débat, le Président demande au conseil de délibérer.

**Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré :
(27 votes POUR, 5 abstentions)**

- valide le planning de montée en débit au Sous Répartiteur suivant :

Commune du Sous-Répartiteur	Date de commande
AURADÉ	25 août 2014
CASTILLON SAVÈS	20 octobre 2014
MARESTAING	27 octobre 2014
LIAS	11 mai 2015
CLERMONT SAVÈS	10 août 2015
RAZENGUES	1^{er} février 2016

- décide de mettre en place le dispositif F.T.T.H sur la commune de FONTENILLES, pour un surcoût prévisionnel de 36 000 euros annuel pendant 15 ans, pour la C.C.G.T.

5. SPORT

5.1 Participation à la construction du gymnase du nouveau collège de L'ISLE-JOURDAIN

M. IDRAC rappelle que le conseil général du Gers a décidé de construire le 22^{ème} collège sur la commune de L'ISLE-JOURDAIN. Cet équipement sera complété par la construction d'un gymnase. Dans un esprit de mutualisation des équipements sportifs, le C.G.32 a sollicité la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine pour partager ce nouvel équipement.

Ce partage se traduira par l'utilisation du gymnase par :

- ♦ l'éducation nationale en semaine,
- ♦ les clubs sportifs en soirée et le week-end.

M. IDRAC rappelle qu'une gestion saine des dépenses commence par une mutualisation des équipements et l'optimisation de l'occupation de ces équipements.
Cela va permettre à la CCGT de dépenser moins que ce qui était prévu au départ. Cela laissera un surplus pour d'éventuels équipements sur d'autres communes comme MONFERRAN-SAVÈS, PUJAUDRAN et FONTENILLES.

M. LOUBENS est très heureux de cette décision car il l'avait lui-même évoqué en commission sport.

M. IDRAC dit que l'important est que cet équipement corresponde aux normes d'organisation de compétitions sportives. Pour ce gymnase, l'accès se fera par la rue Louis Aygobère. Pour 2015, la commune de L'ISLE-JOURDAIN a prévu de réhabiliter la route de Rozès, de l'esplanade jusqu'au pont. Depuis le centre-ville, les gens pourront y aller à pied.

Mme GONTAUD demande si cet équipement pourra se transformer en salle de spectacle.

Madame LOMBARD et M. IDRAC répondent par la négative. Par contre, dans la Z.A.C. Porterie – Barcelonne, la commune a une réserve foncière qui permettra de construire un équipement en fonction des besoins.

Mme DELTEIL informe l'assemblée que la commune de MONFERRAN-SAVÈS travaille actuellement sur un projet sportif et qu'elle le présentera ensuite à la C.C.G.T.

M. LONGO remercie M. IDRAC d'avoir précisé les projets sur la Z.A.C. Le point positif est qu'on va pallier un besoin dans un délai beaucoup plus court que prévu initialement, même si cela va peut-être retarder le projet sur la Z.A.C.

M. IDRAC dit que la viabilisation de la Z.A.C. devrait commencer en janvier 2016. On gagnera donc au moins deux ans sur le gymnase.

Pour conclure, M. IDRAC dit qu'un accord de financement du gymnase 50/50 entre le conseil général du Gers et la C.C.G.T. est envisagé. Des réunions de travail en juillet permettront d'affiner les besoins et les coûts. Une délibération de principe sera prise au prochain conseil.

6. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

N° DÉCISION		OBJET		MONTANTS	
n° d'ordre	date de signature	Bénéficiaire	Descriptif	H.T.	T.T.C.
1	11/06/2014	STAT 31870 LAGARDELLE-SUR-LÈZE	<u>Z.A. Buconis</u> : création d'un bassin de rétention pour produits pollués	37 000,80 €	44 400,96 €
2	05/06/2014	EIFFAGE ÉNERGIE 32000 AUCH	<u>Hôtel d'entreprises</u> : maintenance (visite été)	1 627,37 €	1 952,84 €
3	05/06/2014	EIFFAGE ÉNERGIE 32000 AUCH	<u>Crèche de LIAS</u> : maintenance climatisation	110,74 €	132,89 €
4	06/06/2014	PLASTIC OMNIUM 31150 BRUGUIÈRES	<u>Commune FONTENILLES</u> : achat de bacs "ordures ménagères" individuels à l'usage des administrés	9 255,00 €	11 106,00 €
5	11/06/2014	COFÉLY Services 31106 TOULOUSE	<u>M.C.E.F.</u> : travaux chaufferie	1 854,95 €	2 225,94 €

6	24/06/2014	BCR 32200 GIMONT	<u>Piscine</u> : dépliant	226,00 €	271,20 €
7	24/06/2014	SACEM 47002 AGEN	<u>Piscine</u> : contrat de diffusion de la musique sur l'équipement pour la saison 2014	553,20 €	663,84 €
8	24/06/2014	GEOTEC 31240 L'UNION	<u>Piste BMX</u> : étude géotechnique de la parcelle	4 750,00 €	5 700,00 €
9	24/06/2014	BATI SAVE 32600 L'ISLE-JOURDAIN	<u>Maison Enfance</u> : travaux accessibilité	1 377,20 €	1 652,64 €
10	24/06/2014	GIMONT NETTOYAGE 32270 aubiet	<u>Hôtel d'entreprises</u> : maintenance vitres	230,50 €	276,60 €
11	24/06/2014	GIMONT NETTOYAGE 32270 aubiet	<u>École de Musique</u> : maintenance vitres	413,00 €	495,60 €
12	24/06/2014	GIMONT NETTOYAGE 32270 aubiet	<u>M.C.E.F.</u> : maintenance vitres	187,20 €	224,64 €
13	24/06/2014	COFÉLY Services 31106 TOULOUSE	<u>M.C.E.F.</u> : travaux compresseur n° 2 (fourniture et remplacement clapet anti-retour)	927,17 €	1 112,60 €
14	26/06/2014	GIMONT NETTOYAGE 32270 aubiet	<u>Crèche LIAS</u> : maintenance vitres	244,80 €	293,76 €
15	26/06/2014	GIMONT NETTOYAGE 32270 aubiet	<u>Maison Enfance</u> : maintenance vitres	541,00 €	649,21 €
16	27/06/2014	MARTINEZ Kathleen	<u>Multi accueil Fontenilles</u> : Recrutement d'un agent non titulaire pour assurer le remplacement temporaire d'un agent titulaire en congés maladie - CDD d'adjoint d'animation 2e classe à temps complet du 17/06 au 01/08/2014		
17	27/06/2014	VIGUE Isabelle	<u>Multi accueil Fontenilles</u> : Recrutement d'un agent non titulaire pour assurer le remplacement temporaire d'un agent en congés maternité - CDD d'Auxiliaire de puériculture à temps non complet (17,5 hebd.) du 01/07 au 01/08/2014		
18	27/06/2014	GONCALVES Tristan	<u>Piscine (buvette)</u> : Recrutement d'un agent non titulaire pour faire face à un accroissement saisonnier - CDD à temps complet d'adjoint technique de 2e classe du 01/07 au 31/07/2014		
19	27/06/2014	SALAZAR Marie	<u>Piscine (buvette)</u> : Recrutement d'un agent non titulaire pour faire face à un accroissement saisonnier - CDD à temps complet d'adjoint technique de 2e classe du 01/08 au 31/08/2014		
20	27/06/2014	EIFFAGE ÉNERGIE 32000 AUCH	<u>Hôtel d'entreprises</u> : travaux de remplacement de pièces défectueuses	1 170,00 €	1 404,00 €

21	27/06/2014	EIFFAGE ÉNERGIE 32000 AUCH	Hôtel d'entreprises : fournitures de stock	730,00 €	876,00 €
22	27/06/2014	3C PROTECTION 32000 AUCH	Maison Enfance : avenant contrat maintenance de dératisation (du 01/07/2014 au 31/12/2014)	150,00 €	180,00 €
23	27/06/2014	3C PROTECTION 32000 AUCH	Crèche FONTENILLES et Maison Enfance : contrat maintenance de dératisation 2015	680,00 €	816,00 €
24	02/07/2014	ID CONSTRUCTION BOIS 31160 ENCAUSSE LES THERMES	Crèche FONTENILLES : rénovation toiture	54 057,86 €	64 869,43 €
25	02/07/2014	FAYAT BATIMENT MIDI PYRENEES	Crèche FONTENILLES : travaux intérieurs de rénovation	8 000,00 €	9 600,00 €
26	03/07/2014	ARESSY S.A.S. 32600 L'ISLE-JOURDAIN	Z.A. de l'Espèche : travaux de voirie	1 400,00 €	1 680,00 €

7. QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ M. LONGO rappelle aux élus que le 6 septembre prochain, aura lieu la Fête du sport et de la culture. Il y aura comme chaque année un stand C.C.G.T. Il demande aux membres de la commission sport et culture de s'inscrire en priorité sur le tableau des permanences qui sera envoyé, ainsi qu'aux autres membres du conseil.
- ⇒ M. PAUL dit que, lors de la Commission aménagement du territoire qui s'est réunie aujourd'hui, a été présenté le canevas du travail à réaliser :
- pour les communes ayant l'obligation de réviser leur P.L.U., une réunion est prévue le 23 juillet pour en discuter et mettre en place un groupement de commandes,
 - avant le 15/12/2016, le bilan du SCOT devra être réalisé,
 - proposition de prendre la compétence P.L.U.I. au 1^{er} janvier 2016 et d'inscrire cette question à l'ordre du jour du prochain conseil car il faudra modifier les statuts,
 - la commission a également parlé des évolutions de périmètre des E.P.C.I. avec l'obligation de fusionner au 01/01/2017 pour atteindre le seuil de 20 000 habitants. Le Préfet va proposer une fusion avec la C.C. du Savès lors de la 1^{ère} réunion de la C.D.C.I. Les membres de la commission aménagement du territoire souhaitent une rencontre avec les élus du Savès avant la fin de l'année.
 - Concernant le SCOT de Gascogne, il faudra délibérer pour désigner un titulaire et un suppléant.

En conclusion, M. PAUL fait part de la forte volonté des membres de la commission de travailler.

Enfin, la C.C.G.T. a été choisie pour faire une présentation de notre trame verte et bleue, le 4 décembre prochain, dans le cadre de l'action de l'A.P.U.M.P. (association des professionnels de l'urbanisme en Midi Pyrénées), en commun avec ces associations en Aquitaine et Languedoc Roussillon.

C'est une véritable reconnaissance inter-régionale et nationale de notre travail sur la Gascogne Toulousaine. Nous étions déjà allés à PARIS au Muséum d'Histoire Naturelle sur les Z.N.I.E.F.F.

⇒ M. IDRAC annonce qu'il a rencontré les maires de LOMBEZ et de SAMATAN à l'occasion d'une réunion. Ils ont proposé que les élus de la C.C.G.T. participent à une réunion de leur conseil communautaire afin de se présenter.

De plus, l'inspecteur d'académie demande à ce que la compétence scolaire soit transférée aux E.P.C.I. pour septembre 2016. Il viendra en parler devant le conseil lors d'une prochaine réunion. Il rappelle également que la C.A.F. du Gers a sollicité de nouveau les élus pour un transfert rapide de la compétence jeunesse.

Tout cela représente beaucoup de travail et ce sera très lourd administrativement. Les élus locaux n'auront surement pas le choix. L'État a l'air de vouloir aller très vite dans la réforme territoriale.

M. PAUL répond que, depuis 2011, il entend parler de départements pilotes qui ont transféré les écoles aux E.P.C.I. Cela se passe apparemment très bien. « On va nous obliger à prendre des compétences supplémentaires et à fusionner. Je suis inquiet car cela nous obligera à faire et à refaire. »

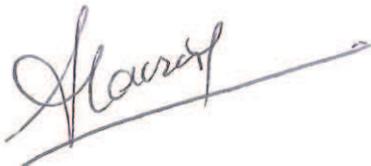
⇒ Concernant le futur recrutement sur les marchés publics, M. LE CLECH' demande si les communes pourront avoir des conseils techniques et juridiques de l'agent qui sera recruté. M. IDRAC répond que c'est effectivement prévu.

⇒ Mme DUCARROUGE demande s'il serait possible d'envisager l'achat d'un broyeur à la déchetterie. M. DUBOSC répond que c'est une demande forte de sa part auprès de TRIGONE. De plus, il y a un problème avec le dimensionnement des branchages. Cela a un coût. La mise à disposition d'un broyeur permettrait de faire partir les camions davantage chargés.

Après s'être assuré qu'il n'y avait pas d'autres questions diverses, Monsieur le Président remercie M. LONGO de son accueil et clôt la séance.

Le secrétaire de séance,

Jean LACROIX



Le Président,

Francis IDRAC

